

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

À tous les contribuables intéressés de la Municipalité de Sainte-Claire;

AVIS PUBLIC vous est par les présentes donné par le soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier adjoint, que le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 a été dressé selon l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Tous utilisateurs desservis par le réseau d'eau potable de la municipalité peuvent se procurer ledit bilan au bureau de la municipalité, sis au 135 rue Principale, aux heures normales d'ouverture.

FAIT ET DONNÉ à Sainte-Claire, ce 3^e jour de mars 2023.



M. Simon Roy, DMA, OMBE
Directeur général adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis à bureau municipal le 3 mars 2023 et à l'Église le 3 mars 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^e jour de mars 2023.

Le directeur général/greffier-trésorier adjoint



Simon Roy, DMA, OMBE